

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 26 MARS 2025

Délibération n° 1221

Objet : Budget primitif 2025

Séance du Comité du **26 mars 2025** sur convocation adressée aux membres le **13 mars 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq le **26 mars 2025 à 16h30**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Mesdames Anne-Marie AMSELLEM, Stéphanie SOARES, Patricia PENTURE,
Messieurs Yves REVILLON, Robert BERNASCONI, Philippe POUTHE, Julien SAGE,

ABSENTE-EXCUSEE :

Madame Samia KASMI

ONT DONNE POUVOIR :

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Monsieur Vincent FRANCHI à Madame Anne-Marie AMSELLEM

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L 2121-17 et L 2121-20 du **code général des collectivités territoriales**.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 du 14 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte de chauffage urbain de la région de La Défense,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature M57,
Vu la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10 février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2025,
Vu le rapport de présentation du budget primitif 2025 ci-joint,
Vu la maquette du budget primitif 2025 ci-jointe,
Vu le rapport ci-joint,
Considérant l'obligation d'adopter le budget primitif 2025 avant le 15 avril 2025,

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DELIBERE :

ARTICLE 1ER :

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025,

ARTICLE 2 :

PRECISE que le tableau des crédits inscrits figure en annexe de la délibération,

ARTICLE 3 :

INDIQUE que la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine et publiée sur le site Internet de GENERIA,

Le Président

Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **01 AVR. 2025**

COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2025

RAPPORT DE PRESENTATION

DOSSIER POUR DECISION N° 6.1 – BUDGET PRIMITIF 2025

Le projet de budget primitif, présenté au titre de l'exercice 2025, a été établi sur la base des orientations budgétaires présentées au comité lors de sa séance du 10 février 2025.

Ce budget tient compte de résultats de l'exercice 2024 à hauteur de 12 374 118,39 €.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 18 324 237,19 € et en investissement à hauteur de 16 570 477,76 €.

Les prévisions budgétaires 2025 sont détaillées dans le rapport joint en annexe.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le budget primitif 2025.